

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 octobre 2020

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 97 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Jean-Marc BLOCCQUEL - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Marie BATOUX représentée par Audrey GARINO - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Patrick BORE représenté par Bernard DEFLESSELLES - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Jean-Marc COPPOLA représenté par Mathilde CHABOCHE - Cédric DUDIEUZERE représenté par Sandrine D'ANGIO - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Anne MEILHAC représentée par Pierre LEMERY - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Lisette NARDUCCI représentée par Roland CAZZOLA - Benoît PAYAN représenté par Joël CANICAVE - Christian PELLICANI représenté par Sophie CAMARD - Julien RAVIER représenté par Didier PARAKIAN - Pauline ROSSELL représentée par Jean-Marc SIGNES - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Saphia CHAHID.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Corinne BIRGIN - Arnaud DROUOT - Samia GHALI - Bruno GILLES - Eric MERY - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER.

Etaient absents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Eléonore BEZ représentée par Gisèle LELOUIS, à 15h28 - Romain BRUMENT représenté par Doudja BOUKRINE, à 16h30 - Frédéric GUELLE représenté par Marie MARTINOD - Yves MORAIN représenté par Laure-Agnès CARADEC, à 16h30 - Franck OHANESSIAN représenté par Camélia MAKHLOUFI, à 16h30 - Yannick OHANESSIAN représenté par Jessie LINTON, à 16h00.

Signé le 13 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HPV 006-011/20/CT

■ CT1 - Approbation de la convention de partenariat avec Aix-Marseille-Université - Projet de Renouvellement Urbain Plan d'Aou Saint-Antoine à Marseille - 15ème arrondissement

Avis du Conseil de Territoire

DHPV 20/18646/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi par avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Le Conseil de Territoire émet alors un avis dans le délai fixé par le Président du Bureau de la Métropole, qui ne peut être inférieur à quinze jours à compter de la saisine du Conseil de Territoire, sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la métropole.

A défaut d'avis émis dans ce délai, le Conseil de la Métropole pourra valablement délibérer sur les projets de délibération.

La délibération « Approbation de la convention de partenariat passée avec Aix-Marseille-Université (AMU) – Projet de Renouvellement Urbain de Plan d'Aou Saint-Antoine à Marseille – 15^{ème} arrondissement » satisfait les conditions de l'article L5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil de Territoire doit donc être saisi pour avis du projet de délibération précité.

Le quartier de Plan d'Aou Saint-Antoine est un des Quartiers Politique de la Ville (QPV) reconnus Projet d'Intérêt National (PRIN) par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). A ce titre, il bénéficie depuis 2005 d'un projet signé avec l'ANRU.

Le site de Plan d'Aou, quartier emblématique des quartiers nord, était déjà engagé dans une transformation radicale, régie par un protocole tripartite (Etat, Ville de Marseille, bailleurs) signé dès 1998, sur la base d'un plan guide établi par l'architecte-urbaniste Alain Amédéo, après une phase de concertation et de négociation avec les habitants.

Fin 2020, le PRU de Saint Antoine/Plan d'Aou arrive donc au terme d'une vingtaine d'années d'une politique de renouvellement urbain, conduite par les partenaires de la convention, coordonnée par Marseille Rénovation Urbaine, devenu la mission renouvellement urbain au sein de la Métropole.

Le projet consistait à finaliser la transformation d'un territoire qui juxtaposait des friches, un grand ensemble déprécié, un noyau villageois... en un véritable morceau de ville, dynamique, qui met en relation toutes les fonctions : l'activité et le commerce, l'habitat dans toute sa diversité, les équipements et services publics et privés.

Il a bénéficié de trois leviers, qui sont entrés en synergie :

- Le développement économique, avec une ZFU qui a créé 10 000 emplois

Signé le 13 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2020

- Une action publique, longue et ambitieuse, pour renouvellement en totalité la cité de Plan d'Aou, et la rendre attractive
- Un encouragement à l'initiative privée, qui a développé quelques 500 logements en promotion immobilière dans le territoire.

Pendant de nombreuses années, le projet de rénovation urbaine s'est concentré sur la question du logement, qui était une attente forte des habitants. L'ensemble des actions de relogement et de construction des logements locatifs sociaux nécessaires ont été réalisées.

Il s'agit à présent de finaliser les équipements et les espaces publics, à s'assurer une meilleure gestion des espaces et des équipements réalisés, ainsi qu'une meilleure sécurité aux biens et aux personnes, puis à inciter les opérateurs privés à développer des nouveaux projets sur le site.

A l'avenir, les parcours de mobilité résidentielle vont donc pouvoir se développer.

C'est bien dans cette perspective nouvelle qu'un appel à projet de diversification de l'habitat a été lancé par la société d'HLM Erilia au cours de l'année 2020, avec le concours de la MRU.

Une convention de partenariat entre l'Université d'Aix-Marseille et la Mission Renouvellement Urbain, DGA Développement urbain et stratégie territoriale a pour objet de définir les modalités de leur partenariat sur ce projet.

AMP confie à l'IUAR durant l'année universitaire, une étude comparative d'opérations de diversifications pour alimenter la démarche de l'AMI Plan D'Aou.

Celle-ci sera conduite dans le cadre d'un atelier portant sur la diversification dans trois sites en PRU. Ces sites seront choisis parmi des sites inscrits au premier programme national de rénovation urbaine, afin de garantir un recul temporel et offrir un retour d'expérience.

Les étudiants aborderont le sujet via une entrée par produit, permettant ainsi de traiter les enjeux de maîtrise économique, de formes urbaines et qualité architecturale, d'accompagnement et de gestion.

Ce travail d'analyse viendra nourrir l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur la mise en oeuvre d'un programme innovant de logements à Plan d'Aou, porté par Erilia et la Métropole, qui s'inscrit dans des temporalités proches puisque les candidats retenus pour l'AMI seront notifiés en Septembre 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;

Signé le 13 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2020

- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- Le projet de délibération portant sur l'approbation de la convention de partenariat avec Aix-Marseille-Université (AMU) – Projet de Renouvellement Urbain de Plan d'Aou Saint-Antoine à Marseille – 15^{ème} arrondissement.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Bureau de la Métropole envisage d'adopter une délibération relative à l'approbation de la convention de partenariat avec Aix-Marseille-Université (AMU) – Projet de Renouvellement Urbain de Plan d'Aou Saint-Antoine à Marseille – 15^{ème} arrondissement ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur l'approbation de la convention de partenariat passée avec Aix-Marseille-Université (AMU) – Projet de Renouvellement Urbain Plan d'Aou Saint-Antoine à Marseille – 15^{ème} arrondissement.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 13 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2020